homme d'équipe qui vint me prévenir que le train militaire était arrivé. Je me précipitai sur le quai.

La nuit était noire, sans lune. La gare se trouve dans une gorge étroite et ne possède que deux voies, une principale, et l'autre de garage. En face de moi se trouvait le train militaire, très long. J'étais si convaincu que le train 7 était de l'autre côté sur la voie de garage, que je ne me donnai pas la peine de m'assurer de sa présence, et pour éviter un retard, je donnai le signal du départ. La corne du conducteur et le sifflet de la machine me répondirent, et le train s'ébranla. En quelques tours de roue, il disparaissait sous le tunnel.

Je ressentis alors un terrible effroi en apercevant le vide sur la voie de garage, là où aurait dû se trouver le train 7. J'interpellai les hommes d'équipe qui me répondirent : « Il n'est pas arrivé ! » Je me précipitai au télégraphe et je télégraphiai à Vesoul. Berrian. « Empêchez train partir ». « Train a quitté gare depuis deux minutes, me répondit mon collègue ». Tout est perdu ! m'écriai-je.

Je jugeais la catastrophe inévitable et toutefois, je comptais encore sur un hasard providentiel. J'espérais que les mécaniciens auraient le temps d'arrêter leurs machines. Ce suprême espoir ne s'est pas réalisé ! »

M. Dervaux, c'est le nom du chef de gare, est maintenant en prison.

L'instruction retient également le conducteur et le mécanicien du train militaire, dont la responsabilité pourra être établie par le fait suivant : Les règlements établissent que le train dont ils avaient la conduite étaient un train spécial, ils devaient être l'un et l'autre porteurs d'un graphique de marche et devaient y lire qu'ils croisaient le train 7 à Adélia. Lorsque le chef de gare leur donna le signal du départ, ils devaient lui faire observer que le train 7 n'était pas au croisement et lui demander un ordre de mise en marche, attestant que, pour raisons de service, le point de croisement était reporté à une autre station.

C'est pour ne pas s'être conformés à cet article du règlement que le mécanicien et le conducteur seront probablement impliqués dans les poursuites. Ils ont été mandés devant le juge d'instruction qui, après avoir consulté le procureur général, les a laissés en liberté, mais en leur ordonnant de se tenir à la disposition de la justice.

Nouvelles étrangères

Les Italiens en Afrique

LA PAIX AVEC MÉNÉLIK

Restitution des prisonniers Italiens

Rome, 13 mai. — On mande de Massaouah à la date d'aujourd'hui :

« Tous les prisonniers italiens qui se trouvaient dans l'Agamé ont été rendus à la liberté et remis au général Baldissera. Seul, le lieutenant Poggi sera restitué dans quelques jours. »

Le ras Mangascia s'est engagé à remettre en liberté dans six jours tous les prisonniers qui se trouvent dans le Tigré at le Lasta. La paix avec Ménélick est définitivement conclue.

Le général Baldissera demande le prompt rapatriement des autres huit bataillons et de quelques batteries d'artillerie de montagne.

La chaleur est très sensible le long de la côte. L'eau continue de manquer.

Rome, 13 mai. — Relevant les affirmations des journaux français et anglais qui parlent d'un accord signé entre l'Angleterre et l'Italie pour une entreprise commune contre les Derviches, l'officieuse *Italie* dit que l'Angleterre n'a pas la moindre idée de marcher de Souakim sur Khartoum.

De son côté le ministère italien ne prêtera jamais son concours direct ou indirect à cette entreprise. C'est déjà beaucoup de conserver Kassala. Quant à s'avancer de Kassala sur Kartoum, ce ne sont pas les ministres actuels qui se rendront coupables d'une pareille folie.

LES AFFAIRES D'EGYPTE

L'Occupation du Souakim par les Anglais

Alexandrie, 13 mai. — L'émotion causée par la nouvelle de l'envoi des troupes anglaises à Souakim est toujours aussi grande. Ces troupes, au nombre de 3,000 hommes, arriveront à Souakim le 1er juin.

On estime dans les cercles diplomatiques qu'un traité international et spécial ayant placé Souakim sous l'autorité du khédive, l'occupation de cette ville par les Anglais constitue une violation formelle des droits de l'Europe ainsi que de l'intégrité de la Turquie.

On voit dans l'acte des Anglais le prélude d'une main mise de l'Angleterre sur le Soudan. Rien ne nécessite l'envoi d'une garnison égyptienne à Akasheb, où, au dire des Anglais euxmêmes, toute action est impossible avec une température de 50 degrés à l'ombre.

L'occupation de Souakim peut avoir une grande influence sur la situation de la Mecque et de toute l'Arabie.

Les Espagnols à Cuba

Madrid, 13 mai. — Une dépêche de la Havane annonce que le lieutenant-colonel Prendergast a battu près de Candelaria la bande du chef Bermudez en lui mettant trente hommes hors de combat. Les Espagnols ont eu quatre blessés.

Lancement d'un yacht allemand

Londres, 13 mai. — Le *Météore*, nouveau yacht de course de l'empereur d'Allemagne, a été lancé aujourd'hui à Partick. Lord Lonsdale qui représentait Guillaume II, a déclaré dans une interview que celui-ci prendrait part probablement à la course de la Coupe en Amérique l'été prochain. Il s'agit seulement de savoir si le *Météore* sera plus rapide que la *Walkyrie*.

LA BELGIQUE

UN ATTENTAT CRIMINEL

à Wevelghem

Mardi matin un bombe consistant en une boite de conserve remplie de poudre, de clou et de plomb, entourée de fil de fer a été trouvée sur l'appui d'une fenêtre de l'habitation du bourgmestre de Wevelghem.

Le couvercle de la boite était percé d'un trou d'où émergeait une mèche en coton enduite de pétrole et de poudre.

Cette mèche brûla jusqu'à l'orifice, mais, grâce à cette circonstance qu'elle était trop serrée dans le trou la bombe n'éclata pas.

Des recherches actives sont faites en vue de retrouver l'auteur de cet attentat, et une somme de mille francs sera accordée à titre de récompense à la personne qui aiderait la justice à mettre la main sur le coupable.

Dernière Heure

Un discours de M. Méline

Paris, 13 mai. — Le banquet annuel de l'Association vosgienne, a eu lieu ce soir dans dans les salons Corazza sous la présidence de M. le général Thomas.

A la table d'honneur avaient pris place MM. Méline, président du conseil, ministre de l'agriculture ; Henry Boucher, ministre du commerce, Krantz, etc.

Au dessert le général Thomas dit avec quelle joie les Vosgiens voient deux de leurs compatriotes arrivés au pouvoir.

M. Méline prend ensuite la parole.

Répondant aux applaudissements enthousiastes des assistants, il remercie les membres de l'Association vosgienne. L'ovation que vous me faites, dit-il, m'est doublement sensible en tant que président du Conseil et en tant que président de votre Société.

Vous me connaissez assez pour savoir que le pouvoir ne m'attire ni par ses pompes ni par ses avantages. Bien au contraire, je ne le comprend que par les devoirs qui s'y attache

Lorsque j'ai pris le pouvoir, j'ai pensé être arrivé à une de ces heures où il n'était pas permis à un citoyen français de décliner les responsabilités. Il m'a paru que le moment était venu pour ce pays de substituer à la politique de combat, de perturbation sociale, de bouleversements financiers et économiques, une politique de paix, de travail, d'union et de progrès féconds.

En terminant M. Méline porte un toast à l'Association vosgienne et à son cher département des Vosges.

Les élections municipales

LES PROTESTATIONS

Le Conseil de Préfecture est déjà saisi d'un très grand nombre de protestations, au sujet du premier tour de scrutin des élections municipales. Il n'y en a pas moins de soixante-quinze pour le département du Nord.

Pour la seule ville de Roubaix, il y a neuf protestations. L'une d'elles que nous reproduisons ci-dessous a trait à l'élection en général; les huit autres émanent des 3e, 4e, 5e, 9e, 10e, 12e, 14e et 15e bureaux.

Voici la protestation de MM. Dervaux et Duthoit :

A Messieurs les Président et Membres du Conseil de Préfecture.

Messieurs, les soussignés : 1° Joseph Dervaux, fabricant, demeurant à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 18; 2° Edouard Duthoit, propriétaire, demeurant à Roubaix, 35, rue Saint-Georges,

Ont l'honneur de vous exposer :

Que les opérations électorales du 3 mai 1896, en vue de l'élection du Conseil municipal, ont été irrégulièrement conduites ;

Que l'ouverture de certains bureaux a été faite avant huit heures du matin, en sorte que les partisans de la liste collectiviste ont seuls participé à la désignation des assesseurs ;

Que dans la plupart des bureaux, le président a désigné d'office le secrétaire sans consulter les assesseurs et que les électeurs ont été contraints de quitter la salle aussitôt après avoir voté.

Que les partisans de la liste de l'Union sociale et patriotique qui ont essayé de stationner dans les salles de vote ont été expulsés par les agents de police appelés par le président.

Qu'au contraire, le maire et des partisans connus de la liste collectiviste se sont introduits et ont séjourné dans les locaux de plusieurs sections ;

Que les présidents des bureaux avaient devant eux une liste de fonctionnaires de la ville domiciliés dans leur section et promenaient leurs doigts ostensiblement sur le bulletin de vote de ces fonctionnaires avant de le laisser déposer dans l'urne dans le but évident de s'assurer de la nature du vote d'après la qualité du papier qui était différent pour les listes en présence.

Que des soldats et des citoyens ayant quitté la ville sont émargés comme ayant voté, que les listes électorales et les procès-verbaux n'ont pas été tenus à la disposition des électeurs le lundi 3 mai ;

Que les feuilles de dépouillement ont été tenues d'une façon irrégulière ;

Que dans ces conditions, les soussignés demandent qu'il vous plaise d'annuler les opérations électorales du 3 mai 1896 à Roubaix et ordonner qu'il sera procédé à nouveau à l'élection de 36 conseillers municipaux.

(Signatures)

Le cas du citoyen Coussement

Le citoyen Coussement, proclamé élu dimanche, sera inévitablement invalidé. Dans le 18e bureau (place du Concert) il lui a été compté 888 voix au lieu de 388 qu'il a obtenues en réalité. Cette diminution de 500 voix reporte le citoyen Coussement du 44e au 59e rang et c'est régulièrement M. Desurmont-Scheider qui eût dû être proclamé élu.

Toutefois, la procédure électorale exige, croyons-nous, qu'il soit pourvu par un nouveau scrutin à la nomination d'un conseiller en remplacement de M. Coussement.

En attendant, M. Coussement participera — ultime consolation — à l'élection du maire.

Arrondissement de Douai

Le deuxième tour de scrutin a été un véritable succès pour le parti républicain. Les communes de Somain, Marchiennes, Coutiches, vivement menacées par les réactionnaires, ont conservé leur majorité républicaine. Nous consacrerons demain un article aux élections de Flers-en-Escrebieux, où la conduite des cléricaux a été particulièrement honteuse et écœurante.

Nous nous bornerons aujourd'hui à quelques réflexions sur la situation du canton de Douai-Nord. Ce fief des réactionnaires ne sera pas longtemps à accomplir son évolution et à devenir républicain.

A Anhiers et Waziers, la situation reste la même. A Flines-les-Raches, les républicains restent maitres de la situation. A Sin-le-Noble, la majorité du Conseil, jadis républicaine, était devenue réactionnaire sous l'influence dissolvante de certains gros personnages. Aujourd'hui, le Conseil possède une grosse majorité républicaine. Enfin, Lallaing, la commune de M. Morel, commence à secouer le joug de la réaction.

Le scrutin de ballottage a été un véritable triomphe pour nos amis politiques. Les trois candidats républicains sont élus en effet avec une majorité considérable.

La brèche est faite et les réactionnaires qui conservent onze sièges sur seize auront à compter avec les républicains.

Ce résultat n'est pas du goût de tout le monde et M. Morel a oublié la mansuétude qui sied à un chevalier de Grégoire le Grand pour s'écrier en fermant la porte de la Mairie « qu'il se vengerait ». Ce sont là des manœuvres qui montrent la sincérité des sentiments de M. le Maire de Lallaing quand il se proclame républicain sincère.

Nous avons appris que M. Morel avait rêvé de faire aujourd'hui même mercredi une réception au curé Butin, acquitté par la cour d'assises de la Seine.

Les cinq conseillers républicains, les instituteurs ont certainement refusé de participer à cette manifestation.

Que la Cour d'assises de la Seine ait jugé que M. l'abbé Butin était plus irresponsable que coupable, était-il nécessaire de porter sur le pavois un personnage dont l'intelligence et la délicatesse laissent tout au moins à désirer ? A ce compte, tous les accusés, déclarés non coupables, ont droit à des arcs de triomphe, à des réceptions solennelles.

Restons-en là. M. Butin est jugé et ses souteneurs aussi.

LES GRÈVES

A TOURCOING

Sur 240 ouvriers au tissage Toulemonde, boulevard Gambetta, 233 ont travaillé hier. La grève est donc terminée.

Il y a eu reprise partielle du travail dans les deux établissements Bayart-Parent, et tout fait prévoir que les ouvriers reprendront vendredi matin.

Un accord est intervenu entre les ouvriers de la *filature Roelstraete-Deconinck* et *le patron* et le travail sera également repris demain.

Terminée aussi la grève de chez M. Carette.

Rien de changé pour ce qui est des établissements Jonglez et Albert Pollet.

La grève des ouvriers ferblantiers zingueurs est toujours stationnaire.

Le secrétaire du syndicat de la corporation des zingueurs nous écrit pour nous demander de rectifier une assertion émise dans un de nos derniers numéros.

Le syndicat a son siège à l'estaminet Paco, rue de la Malcense, et aucune réunion n'a été tenue à l'Economie des Ménages.

Des quêtes au moyen de troncs et par liste de souscription avaient été faites au profit des ouvriers des divers établissements en grève. Une somme totale de 542 francs fut ainsi recueillie.

Au moment de la répartition qui s'est faite à la Brasserie sociale, et auquel assistaient huit délégués, des difficultés se sont élevées et un certain nombre d'ouvriers se montrent très mécontents.

A HALLUIN

25 ouvriers du tissage Lepoutre sont rentrés hier.

A BEAUVOIS

Douze ouvriers ayant été renvoyés lundi du tissage de M. Micheau, député, le personnel composé de douze cents tisserands s'est mis en grève. Les délégués des grévistes se sont rendus auprès de leur patron demandant la réintégration des congédiés et, par la même occasion, une augmentation de salaire. Aucune entente n'est intervenue.

***

Nous lisons à propos de cette grève dans l'*Indépendant* de Cambrai d'hier soir :

« Depuis un certain temps, plusieurs centaines de métiers sur les 1,900 qu'occupe la maison Michau avaient cessé de marcher par suite d'arrêt dans la réception des commandes provenant d'Amérique, l'un des plus importants débouchés.

Les commandes ayant une autre origine ne suffisant pas pour occuper tous les métiers sans ralentissement ou diminution de travail, et les ouvriers ne s'expliquant pas les causes du manque partiel de travail, se sont mis hier en grève.

Leurs délégués ont eu dans la soirée une entrevue avec M. Michau, qui leur a exposé la situation de manière à ce qu'on pût croire un moment à une entente entre patrons et ouvriers.

Malheureusement cette entente n'a pas duré et aujourd'hui une *certaine effervescence* règne dans la commune ; des groupes d'ouvriers se promènent en chantant la *Carmagnole*.

M. le sous-préfet, qui s'est transporté à Beauvois, vient d'avoir une entrevue avec les délégués grévistes ; à l'heure où nous mettons sous presse on n'en connait pas encore le résultat.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

Vélodrome roubaisien

C'est dimanche prochain qu'aura lieu, au Vélodrome roubaisien la course de 50 kilomètres par invitation qui a réuni les engagements des plus célèbres spécialistes de de demi-fond, Tom Linton, Cissac, Lesna et Champion.

Disons un mot des concurrents :

Tom Linton est actuellement le meilleur coureur sur les distances moyennes ; il vient de s'attribuer la course de huit jours à raison de une heure par jour, qui a eu lieu la semaine dernière à Paris, au Vélodrome des Arts-Libraux ; lundi encore, Tom Linton tentait le record *des 100 kilomètres sur route, qu'il battait* du reste de plusieurs minutes.

En même temps qu'il excelle sur le demi fond le coureur anglais possède de très sérieuses qualités de vitesse, et il l'a prouvé la semaine dernière en abaissant au Vélodrome de la Seine, le record du kilomètre et celui des 10 kil. Tom Linton a donc les plus grandes chances d'enlever la course dimanche.

Cissac est un coureur de haute valeur qui s'est révélé l'hiver dernier et qui depuis a brillamment remporté une course de 20 kilomètres avec entraineurs. Cissac a mis le comble à sa réputation en battant dernièrement Platt-Betts, le meilleur stayer anglais actuellement, dans un match de 50 kil.

Lesna est connu à Roubaix où l'année dernière il a enlevé de haute main l'épreuve de 50 kil. du 18 août.

Lesna est à la fois un coureur de fond, de demi-fond et même de vitesse et chose extraordinaire, il excelle dans les trois genres. Il a été recordman du kilomètre, de l'heure, des 100 kil. et des 24 heures. Il est Champion de France des 100 kil. et sera un rude adversaire pour Tom Luiton et Cissac. Champion est l'outsider de la course ; il est moins connu mais il a de nombreux partisans qui lui reconnaissent une grande valeur, basant leur opinion sur une course de 20 avec entraineurs que remporta dernièrement Champion sur un bon lot de concurrents.

On le voit, la lutte sera passionnante dimanche, étant donné surtout qu'une véritable armée d'entraineurs sera mise à la disposition des coureurs pour les tirer, les faire marcher à des allures folles qui mettront très probablement *en péril les records du monde*.

Espérons que le temps restera au beau et permettra aux administrateurs du Vélodrome Roubaisien de remporter un succès au moins égal à celui de Paris-Roubaix.

VÉLODROME LILLOIS

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui jeudi, à 3 heures, qu'ont lieu au Vélodrome Lillois les courses organisées par l'Association sportive des Etudiants de Lille.

SPORT HIPPIQUE

Journée de mercredi

Chevaux attelés de 3 à 6 ans. — 1er prix, *Magenta*, à M. Léon Tacquet, à Lens ; 2e, *Bico*, à M. Dassonville à Tourcoing ; 3e, *Mandine* à M. Victor Fauville à Lieu-St-Amand ; 4e, *Par hasard*, à M. Clément Béthune ; 5e, *Pompon*, à Mme de Bizemont à Neulette ; 6e, *Tempête*, à M. Poutard, à Denain ; 7e, *Charlemagne* à Mlle Fasquel, à Rollot ; 8e, *Paquerette*, à M. Victor Douay, à Romeries ; 9e prix, *Fleuron*, à M. Fiévet, à Masny ; 10e, *Jongleur*, à M. Fauville, à Lieu-Saint-Amand ; 11e, *Jeannetie II*, à M. Lebert, à Anzin ; 12e, *Coquet*, à M. Faucheur, à Lille.

Des flots de rubans ont été distribués à *Tapageur, Ascenseur, Boulot, Behanzin, Jongleur, Yvette, Narval, Almée, Luronne, Paquita, Polaire, Filon, Plongeon, Gaspard, Blaireau*.

Les prix pour livrées ont été attribués à *Jongleur, Mandini*, et *Magenta*.

Courses de bagues. — 1er prix, *Jacques*, monté par M. Lebrun ; 2e prix, *Louise*, montée par M. Lepers ; 3e, *Lami*, monté par M. Armand Favier ; 4e, *Bijou*, monté par M. Lebrun Henri; 5e, *Négro*, monté par M. Paul Lesaffre; 6e prix, *Marianne*, montée par M. Désiré Lefebvre ; 7e prix, *Négresse*, montée par M. Louis Notteghem; 8e, *Négro*, monté par M. Louis Notteghem ; 9e, *Eugène*, monté par M. Destombes Casimir ; 10e *Bélo*, monté par M. Paul Lesaffre.

Des flots de rubans ont été attribués à *Violette, Buffalo, Marquis, Baron, Bijou, Belotte, Trompeuse, Lisette, Cocotte, Max, Joli, Saïda, Taquine, Manon Lescaut, Fritz*.

Sauts d'obstacles. — Les prix pour sauts d'obstacles affectés aux chevaux ayant concouru pour la course de bagues ont été remportés par :

1er prix, *Buffalo*, monté par M. Pierre Debuchy ; 2a, *Lydéric*, monté par M. Louis Delecourt 3e, *Fritz*, monté par M. Achille Derache ; 4e, *Marquin*, monté par M. Pierre Debuchy.

Des flots de rubans ont été adjugés à *Girouette Gutz, Négro, Jeannette*.

Concours militaire, prix des régiments. — 1re catégorie, 1er prix, *Idéal*, monté par M. Malenfant, lieutenant au 21e régiment de dragons ; 2e, *Etienne*, monté par M. Oudart, lieutenant au 21e régiment de dragons ; 3e, *Egide*, monté par M. Coblentz, lieutenant au 29e d'artillerie : 4e, *Simonne*, montée par M. Lajeunesse, sous-lieutenant au 27e d'artillerie.

Des flots de rubans ont été attribués à *Etoupille*, à *Ikase* et *Mannequin*.

2e catégorie, pour cavalerie légère : 1er prix, *Précieuse*, montée par M. Josson ; 2e, *Altière*, montée par M. de Corny, lieutenant au 3e chasseurs ; 3e, *Pochade*, montée par M. Josson ; 4e *Filon*, monté par M. de la Garde, lieutenant au 3e chasseurs.

Des flots de rubans ont été décernés à : *Accocia, Verdelei, Facétie, Torchon* et *Appollonie*.

Le public était plus nombreux que les jours précédents.

Aujourd'hui à une heure, chevaux attelés en paire. Primes d'appareillement, à deux heures et demie, courses au trot monté, 2e division ; à trois heures et demie, sauts d'obstacles, 1re division, 3e catégorie.

Prix des dames pour gentlemen.

Chronique Locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire de mai 1896

Les nouveaux élus du scrutin du 3 mai se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 17 courant, à onze précises du matin, pour procéder à :

1° L'installation du nouveau Conseil municipal;

2° L'élection du maire et des adjoints ;

3° L'ouverture de la session de mai 1896.

L'usine électrique du « Laboureur »

En voyant circuler à travers la ville les tramways électriques on se fait rarement une idée exacte de ce que peut être l'usine initiale de la force électrique, fermée rigoureusement d'ailleurs aux profanes qui, par des imprudences inévitables, risqueraient, si l'administration n'y avait mis bon ordre, d'aller y chercher des commotions sinon mortelles tout au moins fort désagréables.

Comme chacun le sait, l'usine électrique se trouve située à quelques mètres du pont du « Laboureur ». Elle se compose de deux corps de bâtiments bien distincts, séparés par un cour de circulation très vaste.

A droite il y a les bureaux et un certain nombre de logements pour des employés, puis tout *au fond nous arrivons à l'usine électrique*.

Voici, tout au bout, la salle des générateurs, possédant deux batteries de chaudières, système Babcock et autant de pompes d'alimentation servant en même temps à elever l'eau jusqu'au sommet des réfrigérants.

Cette partie ne présente qu'un intérêt secondaire, mais où la sensation change, c'est lorsqu'on pénètre dans la salle des machines, installée le plus coquettement du monde.

Quatre machines horizontales, système Garnier, sont là reluisantes, méthodiquement graissées et astiquées.

Au moment où nous faisons notre entrée dans la salle, trois machines sont *en pleine marche* avec une vitesse de 160 tours et une force de 150 chevaux.

Elles actionnent autant de dynamos d'une vitesse de 650 tours à la minute. Tout est en branle et pourtant la douceur de marche de cette splendide installation est telle qu'à peine si on perçoit le ronflement des inducteurs roulant entre les pôles des dynamos Thomson-Houtois, monstres que de larges courroies directes actionnent.

L'électricité ainsi produite vient se centraliser en un tableau qui, à lui seul, mérite une visite ; et de là, à l'aide d'une ingénieuse combinaison de conducteurs vient se répandre dans les fils de trolley et actionner les voitures.

Ce tableau est disposé de telle façon que le moindre accident arrivant au fil d'une ligne fait opérer un déclanchement qui isole une dynamo et neutralise le fil devenu ainsi inoffensif.

De nombreux coupe-circuits garantissent encore contre l'emballement des machines ou *contre une surproduction de force électrique*.

Du fil aérien, passant par le trolley, le courant électrique est dirigé sous les cars où se trouve une dynamo, qui au lieu de produire de l'électricité accepte celle qui lui vient de l'usine et se met à tourner, actionnant par un système de roues dentées, deux roues du car, ce qui permet le mouvement.

A côté de la salle des machines, il y a un atelier de mécanique, c'est là qu'on tourne les roues, qu'on arrange les pignons, qu'on répare les dynamos, en un mot, que la compagnie fait procéder à toutes les réparations et constructions nécessaires à son exploitation. Tout cela est alimenté par un magasin de fournitures abondamment pourvu.

A gauche de la cour d'entrée, se trouve une immense remise. C'est là que jour et nuit on procède au nettoyage des voitures et que se font les réparations des trains porteurs des dynamos motrices.

C'est une superbe installation qui fait honneur aux hommes compétents qui l'ont dirigée.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapide aperçu de l'usine du « Laboureur » sans remercier M. Cantagrel, ingénieur et chef de traction, grâce à l'exquise amabilité duquel il nous a été permis de visiter l'usine, et qui a poussé la courtoisie jusqu'à nous servir de cicerone, ce qui, étant donné sa haute compétence, nous a été d'un précieux secours.

MARIUS.

Concert de la « Cœcilia Roubaisienne »

La « Cœcilia Roubaisienne » organise pour le mardi 19 courant un grand concert à l'Hippodrome. Elle a pu s'assurer le concours d'artistes connus et aimés tels que : M. J. Noté, baryton de l'Opéra, de notre sympathique concitoyen M. Albert Duhamel, professeur de violon et directeur de la « Fanfare du Centre ».

Ces noms suffisent pour que nous puissions affirmer que ce concert aura tout le succès désirable.

Une mort subite

Hier, vers dix heures du matin, à la halle aux poissons, un journalier, Joseph Herman, âgé de cinquante-huit ans, demeurant 46, rue de la Chapelle-Carrette, s'affaissait tout à coup sur le sol.

On s'empressa aussitôt autour de lui, mais déjà il ne donnait plus signe de vie. Le docteur Degandt que l'on était allé chercher ne put que constater le décès dû à la rupture d'un anévrisme.

Le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Une triple arrestation pour bris de clôture

Trois jeunes gens, Louis Briffaut, 20 ans, rentreur, rue Ste-Elisabeth, 60, ; E. Aubufs, 27 ans, tisserand, 15, rue Decrème, et L. Hennebelle, demeurant 67, rue de Landoy, avaient, dans la nuit de dimanche à lundi, au cours d'une querelle avec un sieur Guspard, cabaretier, 101, rue de Denain, brisé la vitrine de la maison de ce dernier.

A la suite d'une plainte déposée mardi soir devant M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, la police a procédé dans la journée d'hier à l'arrestation des trois coupables *qui ont été écroués au dépôt de sûreté en attendant leur transfert à Lille*.

Mauvais payeurs

Théophile Vandenbossche, 20 ans, et Emile Decuyper, 49 ans, tous deux sans domicile fixe, sont des habitués de la correctionnelle.

Hier après-midi, après avoir bu chacun trois chopes chez M. Prez, cabaretier, rue de l'Alma, ils déclaraient n'avoir pas d'argent.

Le poste de police est à proximité ; aussi, M. Prez s'est-il empressé d'avertir les agents de gardes, qui ont écroué nos deux buveurs à l'œil.

Rupture d'un tuyau des eaux potables

Une fois de plus nous avons à enregistrer la rupture dans des conduites des eaux potables. Celle-ci a eu lieu hier, vers onze heures du matin, au coin de la rue des Archets et de la rue de Soubise.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 17

LE TOURBILLON

PAR

Jules de Gastyne

— Vous êtes surpris, monsieur, me dit-elle, de voir un pareil désespoir éclater à la mort d'un simple cousin. Mais j'aimais beaucoup Paul. Nous avons été élevés ensemble, pour ainsi dire. Et je pense aussi à la douleur de ma pauvre cousine, déjà si éprouvée, quand elle va apprendre... est-ce qu'elle sait ?

— Je ne crois pas...

— La malheureuse !

Pendant qu'elle disait ces mots, je voyais une joie mauvaise éclater dans les yeux de mademoiselle Trézille. La volupté de la haine enfin satisfaite contrebalançait dans son âme jalouse la douleur de la perte que son amour venait de faire.

— Oh ! dit Fernand, comme tout s'éclaire maintenant ! Comme on comprend ! Il n'y a plus de doute. C'est elle qui a tout fait. Il faut la dénoncer !

— Un moment, fit l'agent. Il ne faut pas aller si vite en besogne. Micheline, si c'est elle qui a conduit tout cela, me parait être une fine mouche avec laquelle il faudra compter. Elle a laissé échapper, dans un moment de surprise, le secret de son amour. Mais cela ne prouve nullement qu'elle soit l'auteur des crimes dont on accuse Mme Trézille... qu'elle ait écrit le billet qui a attiré la malheureuse femme dans le guet-apens de la rue de la Chine. Nous n'avons rien contre elle encore. Elle va se ressaisir, et elle se défendra énergiquement, je vous en réponds.

— C'est vrai, dit Fernand, accablé...

— Pourtant, fit l'agent, j'ai déjà quelque chose.

— Quoi donc ? fit avec avidité le défenseur de Berthe.

— Ceci.

Et il sortit de sa poche un petit chiffon de papier.

— Qu'est cela ?

— Pendant les cinq minutes que Mlle Trézille m'a fait attendre dans son salon avant de me recevoir, dit l'inspecteur, je n'ai pas perdu mon temps. J'ai fureté un peu partout. Le métier veut ça... Et j'ai découvert dans un coin de la cheminée ce chiffon de papier, un fragment de lettre écrite à un fournisseur. Ça ne dit rien, ce morceau de papier.

*Ce n'est pas compromettant, mais si un expert que je vais consulter peut me prouver que ce fragment de lettre est de la même main qui a écrit en contrefaisant son écriture et le billet faux qui porte votre signature et la lettre anonyme qui a été envoyée autrefois à la préfecture de police pour dénoncer comme empoisonneuse Mme Trézille et que j'ai conservée, ne vous semble-t-il pas que nous aurons fait un grand pas.

— Si, si, dit Fernand, émerveillé de l'habileté de l'agent.

— Après, fit le policier, le reste me regarde.

Et il sortait, laissant Fernand Leroy plein d'espoir.

A peine était-il sorti qu'une dépêche apprit au jeune homme que l'état de Paul Trézille s'aggravait. La nuit avait été mauvaise.

Il s'habilla précipitamment et partit au Vésinet.

Berthe n'avait pas pu être interrogée le jour même de son arrestation.

Quand elle s'était vue seule, dans la petite cellule lugubre et froide du Dépôt, la malheureuse jeune femme avait été prise d'une crise de nerfs si violente qu'il avait fallu faire venir deux médecins qui restèrent près d'elle une partie du jour et de la nuit. Le lendemain elle était abattue mais calme, en proie à une résignation et à une tristesse mornes.

Ce n'était pas l'idée d'être en prison qui la faisait souffrir... C'était de penser que Paul avait douté d'elle, que Paul la croyait coupable... Mise au secret, elle ignorait tout, et l'accusation qui pesait sur elle, et le sort de son mari... Elle se doutait bien que Paul provoquerait son rival, que les deux hommes se battraient, qu'ils s'étaient battus peut-être... que Paul était blessé, peut-être mort, mort en la maudissant, et qu'elle n'en savait rien... C'était cela qui la tuait...

Conduite le lendemain dans le cabinet du juge d'instruction qui voulait procéder à son *interrogatoire et qui avait convoqué une seconde* fois son père pour le confronter avec elle, elle y arriva si pâle et si chancelante, avec sur le visage l'expression d'une si poignante douleur que le magistrat se sentit ému malgré lui.

Il avança lui-même un siège à l'inculpée et lui dit d'une voix douce :

— Remettez-vous, madame, et veuillez répondre aux quelques questions que je vais vous poser.

Ce ne sera pas long. Vous savez de quoi vous êtes accusée ?

— Hélas ! soupira la malheureuse femme, je sais que mon mari me croit coupable, mais je suis innocente, Monsieur, je vous le jure ! Cet homme n'a jamais été mon amant. On m'a tendu un piège infâme... pour me perdre. J'ignore qui. Je devais trouver chez mon père un ami, un ami de mon mari et de moi. Il m'avait écrit. Il avait des choses graves à me dire.

Je n'avais aucune raison de me méfier de lui. Je suis accourue, et à sa place, c'est un homme que j'ai toujours haï et méprisé que j'ai trouvé. Comment était-il là ? Etait-ce lui qui avait écrit la lettre en la signant du nom de notre ami ? Je ne sais. Dans quel but ? Je l'ignore... J'ignore tout, Monsieur... Je me débats depuis hier pour me retrouver dans les ténèbres de cette intrigue. Qui a prévenu mon mari ? Qui me veut du mal ? Je ne sais pas Je ne sais rien. Je ne me connais pas d'ennemi. Mais on a voulu sûrement me séparer de Paul, lui faire croire que je l'avais trompé. On a voulu ma mort, Monsieur, car j'en mourrai, je le sens bien, si je ne puis me justifier à ses yeux !

La malheureuse femme s'arrêta, à bout de force. Elle sanglotait tellement qu'elle ne pouvait plus parler.

Le juge d'instruction l'avait écoutée avec surprise.

Il pensa :

— *De quoi me parle-t-elle là ? Elle ne sait* donc pas quelle accusation pèse sur lui ?

Elle dit :

— Mais, Madame, cette histoire dont vous me parlez n'est que le moindre des faits, des crimes même dont vous êtes accusée...

— Des crimes ! dit Berthe, et elle regarda le *magistrat avec une telle stupeur dans le regard* que celui-ci se dit :

— Ou elle est innocente, ou c'est une fine comédienne. Jouons serré !

Et il se tint sur ses gardes.

Mme Trézille ne comprenait pas.

Et quel autre crime, dit-elle, peut-être plus grave que celui de tromper son mari, si je l'avais réellement trompé ?

— Alors, dit le magistrat, vous ne savez rien ?

Vous ignorez de quoi on vous accuse ? Pourquoi vous êtes arrêtée ?

— C'est pour avoir été surprise... dit la jeune femme.

— Pas du tout, fit le magistrat. Une autre accusation bien plus terrible pèse sur vous.

Et, dardant sur la jeune femme ses yeux perçants :

— On vous accuse dit-il lentement, d'avoir empoisonné votre oncle.

— Quel oncle ? demanda Berthe, si naïvement que le magistrat en fut frappé.

— L'oncle de votre ami, M. Trézille...

— M. Trézille ? On m'accuse de l'avoir empoisonné, moi ?

Berthe haussa les épaules.

Elle ne s'indignait même pas.

— Et qui a pu avoir, dit-elle tranquillement, cette idée saugrenue ?

— Ainsi, dit le magistrat, cette accusation ?

— Est tout ce qu'il y a au monde de plus absurde, répondit Berthe, très calme.

Et, fixant le juge, elle ajouta :

— Est-ce que vous en doutez ?

Et cela avec un tel accent, un tel regard, que le magistrat sentit sa conviction fortement ébranlée.

Une coupable ne répond pas ainsi.., avec cette tranquillité, cette sûreté de soi, cette hautaine dignité qui semble marcher sur les soupçons et les écraser d'un pied dédaigneux...

— Si elle est coupable, pensa-t-il, elle est bien forte !

— Le doute, dit-il, est l'essence même de ces fonctions.

— Ce qui veut dire ? fit Berthe.

— Que je vous serai obligé de vous croire coupable tant que vous ne serez pas parvenue à me démontrer votre innocence.

— Il faut, s'écria la jeune femme que la colère commençait à gagner, que je me défende, moi, d'avoir empoisonné quelqu'un ?

— Dame, murmura le juge.

— Mais, Monsieur, fit Berthe, si la pensée même d'un crime aussi abominable avait germé dans mon esprit, je serais morte de honte à cette heure !

— Tout cela, dit le magistrat, ce sont des mots. Mais, malheureusement, il y a des faits.

— Ainsi, dit Berthe, c'est sérieusement que l'on m'accuse ?

— Très sérieusement, Madame, je vous assure.

— Qui ?

— Une lettre anonyme d'abord.

Mme Trézille eut un geste de mépris souverain.

— Une lettre anonyme, adressée au parquet, a commencé à attirer l'attention sur vous... Mais après les premiers renseignements pris sur vous, sur votre père, on a retiré cette accusation.. et on ne s'en est plus occupé. *Pourtant il y avait* à ce moment un homme qui avait des motifs plus sérieux de vous croire coupable.

— Un homme... dit Berthe. Quel homme ?

— Votre père, laissa tomber le magistrat.

Berthe regarda le juge comme elle eût regardé un fou, avec des yeux aussi effarés.

— *Mon père ? bégaya-t-elle, paraissant ne pas* comprendre...

— Je vais, dit le magistrat, vous lire sa déposition.

— Ainsi, s'écria la jeune femme, mon père me croit coupable ? Il a pu penser une minute... une seconde ? Ce n'est pas possible !

— Je vous jure, madame, fit le juge, étonné de cette attitude, que les accusations qui pèsent sur vous sont appuyées sur les plus sérieux, indices puisque votre père lui-même, ainsi que vous le verrez, a pu y ajouter foi...

— Mon père, s'écria Berthe. Mon père a cru ? Mon père croit encore sans doute que moi, sa fille, je suis une misérable, une empoisonneuse ? Et mon mari une adultère ? Je suis innocente de tout, Monsieur, de tout... protesta la malheureuse femme. Qu'ai-je donc fait au Ciel pour être jugée ainsi, quand je n'ai pas encore eu au cœur une mauvaise pensée ?

Cette plainte était si touchante, paraissait si *vraie, si sincère que le magistrat en fut ému*.

— Je vais vous donner, Madame, dit-il d'une voix bienveillante, tous les moyens de vous défendre.

— N'est-ce pas trop déjà, soupira la malheureuse Berthe, que je sois obligée de me justifier d'une pareille accusation, devant vous, devant mon père ?

— Il y a de telles preuves, dit le magistrat... Songez que M. Trézille lui-même, la veille de sa mort, vous a accusée, a dit à votre père, qu'il vous avait surprise, la nuit, versant du poison dans sa tasse de tisane.

Berthe ouvrait des yeux effarés.

— Il m'a surprise, moi ?

— Il le dit.

— Mais c'est faux, monsieur, c'est faux ! s'écria la jeune femme. Jamais pareille pensée !... Et pourquoi aurais-je empoisonné, moi, ce vieillard que je connaissais à peine ?

— Pour hériter de lui.

— Pour hériter. Mais nous savions bien, mon mari et moi, que nous n'héritions pas de lui. Il nous l'avait dit. Il haïssait mon mari.

— Vous n'héritiez peut-être pas directement, dit le magistrat. Mais, l'oncle mort, la fortune revenait à sa nièce Mlle Micheline et à un neveu, le jeune Edgar, et si cet enfant mourait.

Berthe regarda le magistrat.

— *Est-ce qu'on m'accuse* aussi d'avoir tenté de l'empoisonner, celui-ci ?

— Mais oui, madame, dit le juge. Et si votre père l'a recueilli chez lui, c'est pour empêcher...

Berthe croyait rêver.

Elle regardait le magistrat d'un air hagard.

— Est-ce que mon père, demanda-t-elle, a cru cela !

— Oui, Madame.

— Oh ! le malheureux ! gémit-elle en se cachant la figure dans ses mains.

(A suivre.)